**Compte rendu du Conseil Municipal 3 juillet 2019**

**Présents :** M **BERTHON** Alain, M **MEYSSONNIER** Noël, Mme **AJCHENBAUM** Judith, M **NEDELEC** Jean-Yves, M **BOURDALLE** Jean Claude, **ANDRIEU** Françoise, M **CARTIGNY** Jean-Louis, M **BARNES** Philippe, M **DOURS** Robert, Mme **CONZETT** Séverine, M **BOUDET** Frank, M **MARTOREL** Didier.

**Représentés :** Mme **GILBERT** Sophie, Mme **LAFON** Catherine, M **DANIEL** Francis.

**Excusé**

**Absent :**

Secrétaire de la séance : Mme Séverine CONZETT.

**Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 27 mai et du 13 juin 2019, aucune remarque n’étant formulée, les comptes-rendus sont acceptés à l’unanimité.**

1. **Affaires scolaires : Convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité »**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d’un courriel reçu de l’académie concernant l’appel à projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité). Ce courriel est accompagné de la proposition de convention entre la commune de FIAC et la région académique de Toulouse ainsi que du cahier des charges de l’appel à projet.

La commune s’engage à mettre en place pour la rentrée scolaire 2019 un débit internet suffisant pour l’accès aux ressources pédagogiques dans les salles de classe et à acquérir les équipements numériques mobiles et services associés.

L’académie s’engage à verser une subvention exceptionnelle couvrant 50% du montant total du projet au bénéfice de la commune de FIAC pour contribuer au financement des équipements numériques acquis.

Le coût global de l’opération s’élève à 11 290 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention ENIR et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

***Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1***

Reste à définir précisément les besoins avec la Directrice de l’école.

1. **Convention de mise à disposition d’un terrain communal avec l’association « Patrimoine Fiacois »**

Report de ce point.

1. **Convention de mise à disposition d’un local avec l’association « Le Piaf »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l’Assemblée que l’association « Le Piaf » représentée par sa Présidente Mme Judith AJCHENBAUM a demandé la mise à disposition du local situé 6 Place du Four et propriété de la commune.

Après avoir fait lecture du projet de convention de mise à disposition, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d’approuver la mise à disposition de ce local à l’association « Le Piaf » et d’approuver le projet de convention.

Intéressée sur ce point, Mme Judith AJCHENBAUM ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité approuve la mise à disposition à titre gratuit du local sis 6 Place du Four à l’Association « Le Piaf », approuve le projet de convention à conclure avec l’association « Le Piaf » et autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

***Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0***

1. **Subvention 2019 à l’association « L’Art comme Nature »**

Par délibération n°2019-53, le Conseil Municipal a attribué la somme de 300 € à l’association « Maison Yoma ».

Or, cette association n’a pas de domiciliation bancaire. C’est l’association « L’Art comme Nature » qui doit percevoir la subvention, ces 2 associations ayant signé une convention.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal décide d’attribuer la somme de 300 € à l’association « L’Art comme Nature ».

***Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0***

1. **Projet école : appel de fonds n°10 de Themelia**

Etant donné les réserves et les travaux restant à réaliser, Monsieur le Maire propose de reporter cette décision.

1. **Renouvellement du contrat de mission d’assistance et de conseil juridique**

Monsieur le Maire explique que le contrat de prestation juridique passé avec la SCP BOUYSSOU et Associés arrive à échéance au mois d’août 2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de contrat d'assistance juridique comprenant l'assistance dans l'application de la législation et de toutes autres questions résultant du fonctionnement quotidien d’une collectivité locale, notamment par des consultations écrites et/ou téléphoniques :

* un forfait annuel de 20 heures à 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC ;
* un taux horaire en cas de dépassement du forfait à 185 € HT, soit 222 € TTC ;
* un tarif déplacements et réunions (1/2 journée) inchangé à 450 € HT, soit 540 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d’accepter la proposition d’un contrat annuel de la SCP BOUYSSOU et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d’assistance juridique d’un montant annuel de 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC.

***Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0***

1. **Compteurs Linky**

Les Commissions « Paysages Fiacois – Environnement » et « Communication – Culture Vie Associative » vont se réunir afin d’organiser une rencontre avec ENEDIS au plus tôt en septembre.

1. **Subvention exceptionnelle à destination du Comité des Fêtes pour le remplacement des lampes des guirlandes en leds**

Proposition de subvention exceptionnelle à destination du Comité des Fêtes pour le remplacement des lampes des guirlandes en leds.

Intéressés sur ce point, Mme Judith AJCHENBAUM et M Philippe BARNES ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal décide d’attribuer la somme de 400 € au Comité des Fêtes.

***Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0***

1. **Accord de principe pour établir des devis pour des panneaux de rue et délibération sur les numéros de rue**

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

« Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire propose que des devis soient demandés pour les plaques de rues.

S’agissant des numéros, il est proposé que la commune fournisse des autocollants à positionner sur les boites aux lettres. Les particuliers souhaitant mettre une plaque émaillée pourront le faire à leurs frais.

Pour les habitations éloignées de la route, les numéros de maisons seront également indiqués sous la pancarte du lieu-dit.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal de numéroter les maisons des rues suivant le plan et annexe joints à la présente délibération, de dire que l'acquisition des nouvelles plaques de rues ainsi que celles des nouvelles numérotations seront financées par la commune.

***Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0***

Monsieur le Maire indique qu’un plan de la commune sera installé devant la Mairie ainsi que Place de Brazis.

1. **Approbation cession du patus au lieu-dit « En Gary » - rectificatif**

*Cette délibération annule et remplace la délibération n°2019-59 du 27 mai 2019.*

Par délibération du 14 novembre 2018, le Conseil Municipal de FIAC a réservé un avis favorable à la cession au profit de Monsieur et Madame Simon CAZELLES demeurant au lieu-dit « En Gary », d’une partie de terrain attenant à leur propriété figurant au cadastre sous la section ZN 145 pour une surface de 194 m2.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, par son article L 2411-16 dispose que le Conseil Municipal doit se prononcer, après consultation des électeurs de la section concernée.

Une consultation a été fixée par le Maire par arrêté du 25 février 2019 réunissant en assemblée générale les électeurs.

Le projet a reçu l’assentiment de la totalité des suffrages exprimés, tous favorables à l’aliénation de cette partie de parcelle au profit de Monsieur et Madame Simon CAZELLES.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2018 décidant d’engager la procédure consultative,

Vu le résultat de la consultation des habitants et propriétaires du lieu-dit « En Gary » donnant à l’unanimité un avis favorable,

Considérant que rien ne s’oppose à l’aliénation à Monsieur et Madame Simon CAZELLES de cette partie de terrain,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité décide d’aliéner à Monsieur et Madame Simon CAZELLES une partie de la parcelle cadastrée ZN 145, d’une surface de

194 m2 représentant une partie du patus et autorise Monsieur le Maire à signer l’acte notarié à intervenir dans ce but.

***Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0***

1. **Echange de terrains : Commune de FIAC / Mmes BANQUET Josette et Régine**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal de l’utilité de procéder à un échange de terrains entre la commune de FIAC et Mmes BANQUET Josette et Régine.

En effet, la salle des fêtes, construite il y a quelques années, a une emprise sur une partie du terrain appartenant à Mmes BANQUET (environ 30m2).

Il est proposé l’échange sans soulte ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Vendeurs** | **Parcelles vendues** | **Surfaces cadastrales** |
| Mmes BANQUET Josette et Régine | B 675 | 30m2 (environ) |
| Commune de FIAC | B 489 | 104 m2 |
| Commune de FIAC | B 490 | 30m2 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité accepte qu’un échange de terrains soit opéré entre la Commune de FIAC et Mmes BANQUET Josette et Régine, décide de céder à Mmes BANQUET Josette et Régine, les parcelles cadastrées B489 et B490 d’une superficie totale de 134 m2 en échange d’une partie de la parcelle cadastrée B675, d’une superficie d’environ 30 m2 que Mmes BANQUET Josette et Régine s’engagent à céder à la Commune de FIAC, ditque les frais d’actes sont pris en charge par la commune et autorise Monsieur le Maire à signer l’acte d’échange et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

***Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0***

1. **Mise en place d’un sens interdit sur la Voie Communale n°2**

Considérant qu’il y a lieu de prendre toute mesure destinée à assurer le respect du bon ordre, la sécurité et de la tranquillité publique, Monsieur le Maire propose qu’un sens interdit sauf riverains dans les deux sens soit instauré sur la Voie Communale n°2. Un du lieu-dit « En Roudès » au lieu-dit « La Mério » et un autre du lieu-dit « La Mério » au lieu-dit « En Roudès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide qu’un sens interdit sauf riverains dans les deux sens sera instauré sur la Voie Communale n°2.

***Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0***

1. **Décision modificative n°2 – budget communal**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **INVESTISSEMENT :** | | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| 020-00 | Dépenses imprévues | * 2 000.00 |  |
| 2183-000 | Matériel de bureau et informatique | 2 000.00 |  |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

***Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0***

1. **Décision modificative n°3 – budget communal**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **INVESTISSEMENT :** | | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| 020-00 | Dépenses imprévues | * 1 600.00 |  |
| 2184-000 | Mobilier | 1 600.00 |  |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |
|  | **TOTAL :** | **0.00** | **0.00** |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits

***Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0***

1. **Photocopies pour les associations**

Un service photocopies sera accessible à la Mairie pour les associations ayant leur siège social sur la commune selon les conditions suivantes :

* 800 impressions couleurs recto ou 400 impressions couleurs recto/verso ;
* 1600 impressions noir & blanc.

Chaque association devra fournir son papier.

***Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0***

1. **Questions diverses**

**16-1** Climatisation salle des frigos à la cantine à changer.

2 devis : CCL : 2029,22 € H.T. soit 2 435,06 € T.T.C.

SARL PRODIMAT : 2 280,00 € H.T. soit 2 736,00 € T.T.C.

Accord pour le devis de la CCL

Intéressé sur ce point, M Philippe BARNES ne prend pas part au vote.

Mme Judith AJCHENBAUM, MM Jean-Louis CARTIGNY et Didier MARTOREL, absents momentanément, ne participent pas au vote.

***Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0***

**16-2** Monsieur le Maire propose de financer le permis de conduire transport de voyageurs à Anthony BERTHOUMIEU, afin d’avoir un second chauffeur pour le bus.

L’idée est de pouvoir organiser des sorties à destination des habitants de FIAC telles que les marchés à Lavaur et St Paul Cap De Joux, Aquaval, Musées, lieux culturels…

Il est décidé d’attendre le retour de la visite technique du bus au 21 juillet.

**16-3** Il conviendrait d’acheter une cuve de 1000 litres et une remorque pour faciliter l’arrosage des espaces verts. Monsieur le Maire doit vérifier l’homologation d’un tel attelage.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été soumises au Conseil Municipal, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h35.

|  |  |
| --- | --- |
| **AJCHENBAUM** Judith |  |
| **ANDRIEU** Françoise |  |
| **BARNES** Philippe |  |
| **BERTHON** Alain |  |
| **BOUDET** Frank |  |
| **BOURDALLE** Jean-Claude |  |
| **CARTIGNY** Jean-Louis |  |
| **CONZETT** Séverine |  |
| **DANIEL** Francis | Représenté |
| **DOURS** Robert |  |
| **GILBERT** Sophie | Représentée |
| **LAFON** Catherine | Représentée |
| **MARTOREL** Didier |  |
| **MEYSSONNIER** Noël |  |
| **NEDELEC** Jean-Yves |  |